

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-7/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 74-7/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

2 janvier 1974

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1974

Date du numéro

25 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Faugère Yves est autorisé à exploiter le commerce des boissons, licence de 1^{re} classe, à l'établissement « Le Cyntra Sis rue d'Ethiopie, bâtiment Nour, magasin n° 1 à Djibouti.